

# COMMUNE DE MOLLAU

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2011  
-----

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

<b><u>Nombre de Conseillers élus</u></b>	:	<b>11</b>
<b><u>Nombre de Conseillers en exercice</u></b>	:	<b>10</b>
<b><u>Nombre de Conseillers présents</u></b>	:	<b>08</b>

Melle SCHOENENBERGER Valérie  
Mmes ANDRES Danielle, KERN Germaine et Mme PETER Eliane  
MM. KLEIN Yves, RUEFF Francis et ROMINGER Olivier

**Excusés** :

- Mme MORRI Myriam donnant procuration de vote à Melle Valérie SCHOENENBERGER
- M. VALLEE James donnant procuration de vote à M. Raymond NICKLER, Maire

-----

Assistaient également à la séance, Mme Dominique MULLER , Adjoint Administratif Territorial faisant fonction de Secrétaire de Mairie et Mme Katia ILTIS, Adjoint Administratif Territorial

-----

Le Conseil Municipal désigne M. KLEIN Yves en qualité de Secrétaire de Séance

-----

L'ordre du jour suivant était proposé au Conseil Municipal :

- Mise en service du site internet communal
- Approbation des PV des délibérations du Conseil Municipal du 27 mai et 9 juin 2011
- Avenant n° 01 au bail des Cavaliers de la Haute-Thur
- Bail au Hochkriter - M. HANS Serge
- Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN
- Assurance dommage-ouvrage
- Bois de compensation pour le remplacement des bancs de l'église
- 
- 
- 

.../...

**N° 45 - Mise en service du site internet communal**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que cette dernière a donné son accord de principe pour la création d'un site internet communal afin de permettre à chacun de consulter les dernières informations du village, par le biais d'internet.

Il rappelle que la proposition d'Active Média Eurl de BITSCHWILLER LES THANN qui se chiffre à 2 146.82 € T.T.C. a été retenue suite à la consultation de plusieurs prestataires

Puis le Maire présente à l'Assemblée M. FERRARI Pascal concepteur du site « mollau.fr » et rappelle que cette prestation comprend entre-autres :

- le site internet évolutif
- la maintenance annuelle du site
- une vidéo de présentation générale de la collectivité

M. FERRARI rappelle les « grandes lignes » de la conception de ce site ; prend des photos des élus et du personnel communal et filme l'ouverture de la séance du Conseil Municipal.

Le Maire informe alors le Conseil que le site sera vraisemblablement consultable à compter de fin septembre 2011

Le Conseil prend bonne note de toutes les informations communiquées

**N° 46- Approbation des PV des délibérations du Conseil Municipal du 27 mai et 9 juin 2011**

Ces procès-verbaux des délibérations du Conseil Municipal du 27 mai 2011 et du 9 juin 2011, dont copies conformes, ont été adressées à tous les Conseillers, sont approuvés à l'unanimité.

**N° 47- Avenant n° 01 au bail des Cavaliers de la Haute-Thur**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Association des Cavaliers de la Haute-Thur occupe, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2008, 81a 52ca de terres, sur le ban communal, au

.../...

Eibelbroch et Hochkriter et que la Commission Communale de la Forêt et de l'Agriculture accepterait d'adjoindre à ces terres 01h 00a 00ca (Section 7, parcelle 07 -en partie- au lieu-dit Hochkriter) (voir orthophotoplan)

Un état des lieux sera dressé par la Commission Communale de l'Agriculture et de la Forêt au 31 août au plus tard.

Invité à se prononcer à ce sujet, le Conseil Municipal :

- accepte de louer les terres précitées à l'Association des Cavaliers de la Haute-Thur pour la même durée du bail précité (jusqu'au 28 février 2016)
- décide de fixer la date d'effet de cet avenant au 1<sup>er</sup> juillet 2011
- fixe le prix de location de ce ha à 10,15 €/an
- accepte le projet d'avenant au bail présenté

#### **N° 48- Bail au Hochkriter - M. HANS Serge**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que M. Serge Hans, domicilié à MOLLAU, 101b rue du 1<sup>er</sup> décembre, a souhaité louer des terres sur le ban communal et que la Commission Communale de l'Agriculture et de la Forêt accepterait de lui louer les terres ci-après désignées :

<b>Section</b>	<b>Parcelle</b>	<b>Lieu-dit</b>	<b>Surface</b>
14	07 (en partie)	Hochkriter	00ha 27a 00ca

L'état des lieux serait dressé par la Commission Communale de l'Agriculture et de la Forêt au 31 août au plus tard.

Invité à se prononcer à ce sujet, le Conseil Municipal :

- accepte de louer les terres précitées à M. Serge HANS pour une durée de 9 ans à compter du 01.07.2011
- fixe le prix de la location à 5,00 € par an (ce prix étant comptablement le minimum encaissable)
- accepte le projet de bail présenté

.../...

**N° 49- Modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN : Mission de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée et Prestations de Service au Profit des Communes Membres**

Monsieur le Maire signale que par courrier du 2 mai 2011, le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin l'a saisi d'une modification des Statuts de la Communauté de Communes ayant pour effet d'étendre les compétences de celle-ci.

Cette extension des compétences entraîne la modification suivante des statuts :

**A l'article 2, dans la rubrique « autres compétentes », il est inscrit un nouvel alinéa ainsi rédigé :**

*« Missions de maîtrise d'ouvrage déléguée et prestations de service au profit des communes membres : La Communauté de Communes pourra, sous certaines conditions, à la demande d'une commune membre, assurer, l'exercice de tout ou partie de certaines attributions de la maîtrise d'ouvrage de travaux propres à cette commune et sur le territoire de cette dernière, dans les conditions prévues par la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée modifiée. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage fixera les conditions techniques et financières de cette prestation.*

*La Communauté de Communes pourra, sous certaines conditions, fournir des prestations de services à toute commune à sa demande. Une convention de prestation de services en fixera les conditions techniques et financières. »*

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-17 ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'approuver la modification des Statuts de la Communauté de Communes telle qu'elle est proposée par le Maire.

**N° 50 - Assurance dommage-ouvrage**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune a programmé des travaux à l'église St-Jean Baptiste de MOLLAU.

.../...

Ceux-ci ne pouvant être effectués sur une seule année ; ils seront entrepris en deux tranches (2<sup>e</sup> semestre 2011 pour la première tranche et vraisemblablement 2<sup>e</sup> semestre 2012 pour la seconde tranche)

La première tranche traitera de la façade nord et est ainsi que le clocher. La seconde partie traitera du restant des façades

Le montant estimé de chacune des tranches serait inférieur à 90 000,00 € T.T.C.

Dans son contrat de maîtrise d'œuvre, l'architecte MURA Concept rappelle (dans son article 4.11) qu'il est vivement conseillé au maître d'ouvrage de souscrire avant l'ouverture du chantier une police « dommage d'ouvrage » afin de se garantir, pour 10 années, des éventuels « dégâts » qui pourraient se présenter, suite à l'intervention des entreprises retenues.

Si le Conseil accepte de la souscrire, cette police « dommage-ouvrage » sera utilisée en cas de recours contre la décennale des entreprises ayant effectué les travaux en cas de litige dans les 10 années suivant la réception des travaux

Le Maire informe par ailleurs, après consultation de l'assureur de la commune GROUPAMA que le minimum de prime pour la souscription de la garantie « dommage ouvrage » (pour des travaux inférieurs à 300 000,00 €) serait de 4 500,00 € environ (prime unique)

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal :

- accepte unanimement de souscrire cette garantie supplémentaire pour ces travaux de réfection de l'église St-Jean Baptiste
- autorise le Maire à signer l'avenant à notre Assurance relatif à cette garantie « dommage-ouvrage »

#### **N° 51- Bois de compensation pour le remplacement des bancs de l'église**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil de Fabrique, a engagé la commande de nouveaux bancs pour l'église St-Jean-Baptiste de MOLLAU et demande à l'Assemblée si celle-ci était prête à participer au financement de ces travaux sous forme d'attribution de bois de compensation à la menuiserie qui a réhabilité les bancs

Il informe également que c'est la Commune qui a préfinancé les travaux de remplacement du parquet et des bancs, non budgétés au Budget Primitif et communique un montant de 22 242,29 € de dépenses

.../...

Le Conseil de Fabrique s'est déjà engagé à rembourser à la Commune le montant H.T. réglé ainsi que la différence entre la T.V.A. réglée et la T.V.A. remboursée

Puis le Maire interroge les membres du Conseil Municipal afin de connaître leur position quant à une participation communale supplémentaire à savoir l'attribution exceptionnelle de sapin (environ 40 m<sup>3</sup> représentant la valeur de 3 200,00 H.T. environ)

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal accepte unanimement d'attribuer 40 m<sup>3</sup> de sapin en guise de bois de compensation (représentant la valeur de 3 200,00€ H. T.) à l'Entreprise FUCHS-ETTERLEN d'URBES

Ce bois représentera la participation communale au remplacement des bancs de l'église et sera déduit de la facture globale de l'Entreprise FUCHS

## **DIVERS ET COMMUNICATIONS**

### Ecoulement d'eaux pluviales

Le Maire rappelle à l'Assemblée la demande de MM. HEINTZMANN et CHATELIN relative aux eaux pluviales s'écoulant sur l'ancien chemin piéton « Hohlawag » accédant au Buhlebel

Le rendez-vous des élus pour un constat sur place est fixé au samedi 2 juillet 2011 à 9 h 30, devant la Mairie

### Journée de travail du Conseil Municipal

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une journée de travail du Conseil Municipal a été programmée le samedi 23 juillet 2011 à l'abri du troglodyte

Le rendez-vous est fixé à 8 h devant l'abri

Les Conseillers disponibles démonteront la toiture, avec soin, la veille au soir (17h) et entreposeront les tuiles non cassées sur une palette car elles pourraient éventuellement servir à recouvrir les parties de toiture endommagées de l'église

Mme PETER Eliane procurera le film pour « paletter »

.../...

Dans un deuxième temps, si la Commune n'a pas l'utilité de poser toutes ces tuiles M. Yves KLEIN propose de les offrir à « Patrimoine et Emploi »

La mise en place de la nouvelle toiture pourra ainsi se faire dans des conditions optimales le samedi 23 juillet.

L'Agent Technique sera invité à participer à cette journée de travail avec le camion

Le déjeuner (grillades) sera offert par la commune

Les Conseillères ou épouses de Conseillers s'occuperont des salades, dessert et café.

#### Noces d'Or

M le Maire rappelle que le couple MURA Jean Marcel fêtera ses noces d'or le 22 juillet prochain

Un arrangement floral ainsi qu'une bouteille de champagne millésimé seront offerts par la Commune à cette occasion

Une délégation du Conseil Municipal ira saluer l'heureux couple

Mme ANDRES Danielle se charge de contacter les intéressés pour définir d'une date de visite de la Municipalité

#### Travaux communaux

Le Maire propose d'entreprendre les travaux de réfection de l'étanchéité du pont de la place de Lattre de Tassigny cette année et de profiter de ces travaux pour matérialiser les accès piétons sur la place comme cela est prévu dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments communaux

Afin d'établir un plan topographique de la place pour l'aménagement du carrefour, la D.D.T propose de confier le travail de recherche et d'exploitation documentaire à M. Hubert ORTLIEB, géomètre à THANN

Ce travail se chiffrerait à 1 081,78 € T.T.C.

Le Conseil ne voit pas d'objection à ce devis

Un premier devis de l'entreprise RICHERT chiffre à 40 538.42 € TTC l'étanchéité de ce pont

.../...

Un devis précédent de l'entreprise SIRCO chiffrait ce travail à 26 347.88 € (mais, après avis de la D.D.T. ce devis n'était pas complet)

La D.D.T. a consulté par ailleurs trois autres entreprises pour ces travaux.

Ces travaux de remise en étanchéité de ce pont pourront seront entrepris en période de basses eaux

### Orgue

Mme PETER Eliane demande comment avancent les travaux de relevage de l'orgue  
M. le Maire lui répond qu'ils sont en bonne voie

### Fontaine rue du Buhlebel

M. RUEFF Francis informe qu'il a programmé la remise en état de la fontaine avec des tôles en zinc avant l'automne 2011

### Terrain de 20,24ares au Rebberg

Mme PETER Eliane informe que M. KUENY Michel de SAINT-AMARIN répondra négativement à la proposition du Conseil pour l'achat de sa parcelle (section n° 5 - Pile n° 4 au lieu-dit Rebberg) au prix de 600,00 €

### Chemin « Place des Tilleuls-Kohlgrube »

Mme KERN Germaine informe qu'un propriétaire riverain demande que les ornières soient comblées car il n'arrive plus à accéder à son terrain avec un véhicule de tourisme

Par ailleurs, il est signalé que le chemin accédant à la place des tilleuls et à la cabane de chasse est aussi en piteux état

.../...

Les utilisateurs de ces chemins souhaiteraient en effet que l'Agent Technique comble des ornières avec du gravillon tout en sachant que ce travail ne tiendrait pas

M. KLEIN Yves a effectivement constaté qu'il manquerait des fils d'eau ou traverses dans ces chemins forestiers car lors des pluies le gravier est constamment entraîné et que de ce fait ces chemins se détériorent sérieusement

M. le Maire est chargé de parler de ce problème avec M. CORDONNIER , Agent Technique Forestier afin d'essayer de trouver une solution dans le cadre du budget forêt et de l'entretien des chemins

#### Départ de M. CORDONNIER

Le Maire profite du point précédent pour informer le Conseil qu'il vient d'apprendre que M. CORDONNIER quittera prochainement le triage de MOLLAU, suite à sa demande de mutation qui sera effective fin août 2011

#### Carrefour rue Principale-rue du Buhlebel

M. KLEIN Yves rend la Commune attentive au problème de l'écoulement des eaux pluviales s'écoulant de la butte du Buhlebel

Le gravier est en effet entraîné sur la nouvelle route réhabilitée en 2010 et il conviendrait d'aménager rapidement des fils d'eaux à cet endroit pour ne pas endommager la réfection de la chaussée récente

M. HOLVECK pourrait être contacté à ce sujet afin de proposer des solutions adéquates

Affaire à suivre rapidement

#### Courrier de M. BLUNTZER David

M. le Maire informe que M. BLUNTZER David n'a pas apprécié que la Commune demande à voir rapidement les héritiers du couple BLUNTZER pour régler :

.../...

- le problème de la dangerosité du carrefour du Buhlebel (dans le cadre de la sécurité publique)
- le problème du débarras de la cabane sise sur terrain communal
- un problème d'insalubrité (rats ...)

M. BLUNTZER, 2<sup>e</sup> fils estime que la demande est trop précipitée mais il semble par ailleurs oublier que les héritiers ont 6 mois pour régler leur succession.

Le Maire informe qu'il reprendra contact avec cette famille

#### Courrier de M. LECOMTE André

Le Maire donne lecture du courrier de M. LECOMTE André qui se plaint de n'avoir plus de terrain pour y faire paître ses chevaux suite à une mauvaise compréhension entre lui et M. ROMINGER qui avait un besoin impérieux du terrain du Lengelbach pour s'installer

L'intéressé ayant dénoncé son bail par écrit, l'arrangement qu'il avait convenu oralement avec M. ROMINGER Olivier ne concerne en rien la Commune

C'est à eux 2 de trouver une solution commune

M. LECOMTE pourrait par ailleurs occuper le terrain loué par les Cavaliers de la Haute-Thur considérant qu'il est membre de cette Association

#### Courrier de M. HANS

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier de M. HANS Charles demandant l'autorisation d'aménager une partie du terrain (au Rebberg), sur le terrain loué par M. ROMINGER Olivier, pour le déplacement de son cheptel lorsqu'il transfert celui-ci du Chauvelin à la Trau (en passant par le Rebberg)

M. ROMINGER Olivier suggère un balisage par « rubalise »

Le Conseil propose qu'ils trouvent une solution en concertation avec le locataire du terrain ; en effet, il serait plus judicieux d'organiser un itinéraire balisé en amont au lieu de créer un parc.

.../...

### Panneaux solaires

Les panneaux solaires devaient être installés à partir du 2 août prochain pour une durée de 6 à 8 semaines selon les informations qui nous ont été communiquées

### Mise en conformité électrique du logement sis 29B Place de Lattre de Tassigny et isolation du grenier et installation électrique au grenier

Le Maire communique que les travaux de mise en conformité du logement sis 29b Place de Lattre seront réalisés vraisemblablement en juillet ou août 2011

A la suite de ces travaux, une isolation de cette partie du bâtiment sera réalisée par l'injection de ouate de cellulose.

L'entreprise KRAFT qui a investi dans une machine permettant d'injecter cette matière pourrait être consultée

Les planches du grenier seront enlevées pour permettre une meilleure distribution de l'électricité dans le logement, afin de faire le moins de dégâts possibles

Suite au passage d'une conseillère Ingénieure Thermicienne de l'Espace Info du Pays Thur Doller le Maire proposera de continuer à isoler les autres greniers du bâtiment avec un matériau différent et mieux adapté

### Travaux communaux

Le Maire communique à l'Assemblée la liste des travaux approuvés dans le cadre du B.P. ; ceux en cours ou restant à réaliser au 1.7.2011

### Travaux de réhabilitation de l'Eglise

Le Maire informe que MURA Concept a lancé les différentes consultations aux entreprises pour les travaux de réhabilitation de l'église au courant de la semaine 26 et qu'il attend des réponses pour la semaine 29/2011

... / ...

### Prise illégale d'intérêts

Le Maire informe les Conseillers qu'il a déposé dans chaque casiers de Conseillers, une fiche pratique relative à la prise illégale d'intérêt des élus ou d'élus membres d'associations locales

### Etats des lieux des baux communaux approuvés récemment

M. KLEIN Yves informe que le 22 juillet 2011 à 13 h la Commission de la Forêt effectuera les états des lieux pour les baux communaux approuvés en 2011  
Tous les conseillers intéressés peuvent le rejoindre à 13 h devant la Mairie

### Commissions Réunies

Une réunion des Commissions Réunies sera programmée au cours de septembre 2011 afin de déterminer les conditions de locations et d'utilisations des locaux communaux par les Associations locales et d'essayer de trouver une équivalence pour tous.

*Clôture de la séance à 21 h 50*